

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réf : DCM/2018/n°4/4.1/31-01/4**

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 19-01-2018

Date de l'affichage : 24-01-2018

**OBJET :**

**MODIFICATION TABLEAU**

**DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : J. SOLEYROL**

**SEANCE DU 31 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit,

Le TRENTE ET UN JANVIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :** Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

**Absent ayant donné procuration :**

P. CATHALA à P. MAUMEJEAN

G. BER A F. LABARUSSIAS

A. JACINTO à C. BONATO

**Secrétaire de séance :** A. MOLLUNA

Afin de répondre aux besoins du service, il apparaît nécessaire de modifier le tableau des effectifs en procédant aux changements suivants :

Il s'agit de

- 38 suppressions :

- 1 Attaché principal à TC
  - 2 Adjoint administratifs à TC
  - 3 Agents de Maîtrise à TC
  - 8 Adjoint techniques principaux 2° classe à TC
  - 10 Adjoint techniques à TC
  - 1 Adjoint technique à TNC 26h30
  - 1 Chef de service PM principal 1° classe à TC
  - 1 Chef de police municipale à TC
  - 1 Brigadier-chef principal à TC
  - 1 Educateur de Jeunes Enfants à TC
  - 1 Moniteur-Educateur à TC
  - 1 Assistant Socio-Educatif à TC
  - 1 Puéricultrice classe supérieure à TC
  - 3 Auxiliaires de puériculture principales 2° classe à TC
  - 1 Animateur principal 1° classe TNC 7h
  - 1 Animateur à TC
  - 1 Adjoint d'animation principal 1° classe à TC
- Le conseil municipal est invité à délibérer

**Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :**

- adopte la proposition.